

Le Moniteur

Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

172^e Année — N° 48

PORT-AU-PRINCE

Mardi 28 Mars 2017

SOMMAIRE

ARRÊTÉS

- Arrêté nommant le citoyen Jean Claudy PIERRE, Directeur général du ministère de la Justice et de la Sécurité publique.
- Arrêté nommant le citoyen Stevenson Jacques THIMOLEON, Directeur général du ministère de la Planification et de la Coopération externe.
- Arrêté nommant Le citoyen Lauré ADRIEN, Directeur général du ministère de la Santé publique et de la Population.
- Arrêté nommant le citoyen Irving MÉHU, Directeur général de l'Autorité aéroportuaire nationale (AAN).
- Arrêté nommant le citoyen Olivier JEAN, Directeur général de l'Office national de l'Aviation civile (OFNAC).
- Arrêté nommant le citoyen Hervé PIERRE-LOUIS, Directeur général de l'Électricité d'Haïti (EDH).
- Arrêté nommant la citoyenne Tessa JACQUES, Directeur général du Centre de Facilitation des Investissements (CFI).
- Arrêté nommant le citoyen Guito EDOUARD, Directeur général de la Direction nationale de l'Eau potable et de l'Assainissement (DINEPA).
- Arrêté nommant la citoyenne Magalie HABITANT, Directeur général du Service métropolitain de Collecte des Résidus solides (SMCRS).
- Arrêté nommant le citoyen Dieudonné BRUNO, Directeur général du Service Maritime et de Navigation d'Haïti (SEMANAH).

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 30 mars 1984 organisant le ministère de la Justice ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu la loi du 4 octobre 2006 fixant le nombre des ministères à dix-sept (17) et leur dénomination ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du ministère de la Justice et de la Sécurité publique ;

Sur le rapport du ministre de la Justice et de la Sécurité publique ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Jean Claudy PIERRE est nommé Directeur général du ministère de la Justice et de la Sécurité publique.

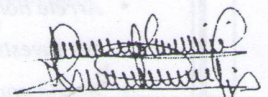
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre de la Justice et de la Sécurité publique.

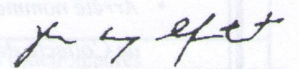
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre


Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre de la Justice et de la Sécurité publique


Heidi FORTUNÉ

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret du 6 janvier 2016 organisant le ministère de la Planification et de la Coopération externe ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du ministère de la Planification et de la Coopération externe ;

Sur le rapport du ministre de la Planification et de la Coopération externe ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Stevenson Jacques THIMOLEON est nommé Directeur général du ministère de la Planification et de la Coopération externe.

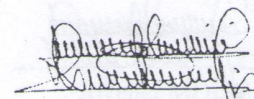
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre de la Planification et de la Coopération externe.

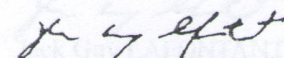
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par:

Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre


Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre de la Planification et de la Coopération externe


Aviol FLEURANT

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret du 17 novembre 2005 portant sur l'organisation et le fonctionnement du ministère de la Santé publique et de la Population ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du ministère de la Santé publique et de la Population ;

Sur le rapport de la ministre de la Santé publique et de la Population ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Lauré ADRIEN est nommé Directeur général du ministère de la Santé publique et de la Population.

Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre de la Santé publique et de la Population.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

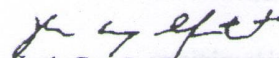
Par :

Le Président



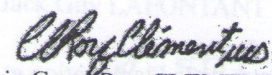
Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre



Jack Guy LAFONTANT

La Ministre de la Santé publique et de la Population



Marie Greta Roy CLEMENT

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 18 octobre 1983 organisant le département ministériel des Travaux publics, Transports et Communications ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général de l'Autorité aéroportuaire nationale (AAN) ;

Sur le rapport du ministre des Travaux publics, Transports et Communications ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. Le citoyen Irving MÉHU est nommé Directeur général de l'Autorité aéroportuaire nationale (AAN).

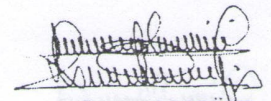
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre des Travaux publics, Transports et Communications.

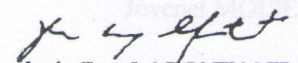
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par :

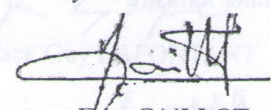
Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre


Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre des Travaux publics, Transports et Communications


Fritz CAILLOT

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 18 octobre 1983 organisant le département ministériel des Travaux publics, Transports et Communications ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général de l'Office national de l'Aviation civile (OFNAC) ;

Sur le rapport du ministre des Travaux publics, Transports et Communications ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Olivier JEAN est nommé Directeur général de l'Office national de l'Aviation civile (OFNAC).

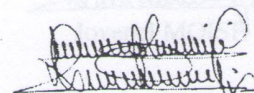
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre des Travaux publics, Transports et Communications.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

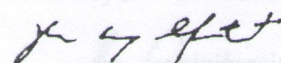
Par :

Le Président



Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre



Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre des Travaux publics, Transports et Communications



FITZ CAILLOT

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 18 octobre 1983 réorganisant le département ministériel des Travaux publics, Transports et Communications ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret du 6 janvier 2016 créant un organisme autonome à caractère industriel et commercial, jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, dénommée : Électricité d'Haïti (EDH) ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général de l'Électricité d'Haïti (EDH) ;

Sur le rapport du ministre des Travaux publics, Transports et Communications ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. Le citoyen Hervé PIERRE-LOUIS est nommé Directeur général de l'Électricité d'Haïti (EDH).

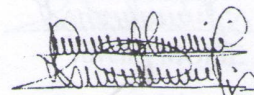
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre des Travaux publics, Transports et Communications.

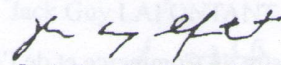
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par :

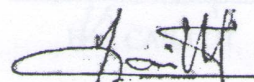
Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre


Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre des Travaux publics, Transports et Communications


FRITZ CAILLOT

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret du 16 novembre 2005 portant création du Centre de Facilitation des Investissements (CFI) ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du Centre de Facilitation des Investissements (CFI) ;

Sur le rapport du ministre du Commerce et de l'Industrie ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- La citoyenne Tessa JACQUES est nommée Directeur général du Centre de Facilitation des Investissements (CFI).

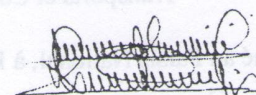
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressée.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre du Commerce et de l'Industrie.

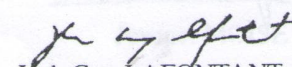
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre


Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie


Pierre Marie DU MENY

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu la loi cadre du 20 janvier 2009 portant organisation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement, et créant la Direction nationale de l'Eau potable et de l'Assainissement (DINEPA) ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général de la Direction nationale de l'Eau potable et de l'Assainissement (DINEPA) ;

Sur le rapport du ministre des Travaux publics, Transports et Communications ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. Le citoyen Guito EDOUARD est nommé Directeur général de la Direction nationale de l'Eau potable et de l'Assainissement (DINEPA).

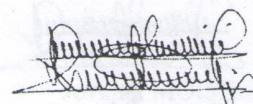
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre des Travaux publics, Transports et Communications.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

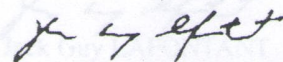
Par :

Le Président



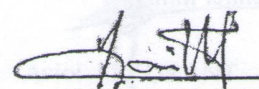
Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre



Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre des Travaux publics, Transports et Communications



F&Z CAILLOT

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 3 mars 1981 créant un organisme public dénommé Service métropolitain de Collecte des Résidus solides (SMCRS) ;

Vu le décret du 9 octobre 1989 plaçant le Service métropolitain de Collecte des Résidus solides sous la tutelle du ministère des Travaux publics, Transports et Communications ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du Service métropolitain de Collecte des Résidus solides (SMCRS) ;

Sur le rapport du ministre des Travaux publics, Transports et Communications ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. La citoyenne Magalie HABITANT est nommée Directeur général du Service métropolitain de Collecte des Résidus solides (SMCRS).

Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressée.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre des Travaux publics, Transports et Communications.

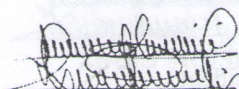
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

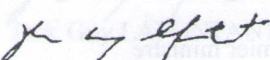
Par :

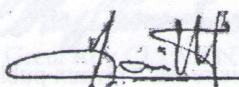
Le Président

Le Premier ministre

Le Ministre des Travaux publics, Transports et Communications


Jovenel MOÏSE


Jack Guy LAFONTANT


Fritz CAILLOT

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 5 mars 1982 créant, dans le cadre du Département des Travaux Publics, des Transports et Communications, un organisme autonome jouissant de la personnalité civile et dénommé : « Service Maritime et de Navigation d'Haïti » (SEMANAH) ;

Vu le décret du 18 octobre 1983 réorganisant le département ministériel des Travaux publics, Transports et Communications ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'Etat ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du Service Maritime et de Navigation d'Haïti (SEMANAH) ;

Sur le rapport du ministre des Travaux publics, Transports et Communications ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1er.- Le citoyen Dieudonné BRUNO est nommé Directeur général du Service Maritime et de Navigation d'Haïti (SEMANAH).

Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre des Travaux publics, Transports et Communications.

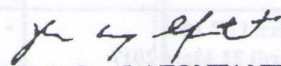
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par :

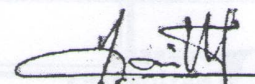
Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre


Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre des Travaux publics, Transports et Communications


FITZ CAILLOT